

LA RECTRICE DE LA RÉGION ACADÉMIQUE NORMANDIE
RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE NORMANDIE
CHANCELIERE DES UNIVERSITÉS

Arrêté du 19 février 2020 portant modification des membres et représentants de la commission consultative mixte académique de l'académie de Normandie, site de Rouen

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 914-8, R. 914-10-1 à R. 914-10-3, R. 914-10-8, R. 914-10-20 et R. 914-10-23 ;

Vu l'arrêté du 07 mai 2014 relatif à la création de la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2018 relatif aux représentants des chefs d'établissement d'enseignement privé sous contrat de la commission consultative mixte académique de l'académie de Rouen ;

Vu le procès-verbal de l'élection des représentants des maîtres à la commission consultative mixte académique de l'académie organisée du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;

Vu la proposition de représentants des chefs d'établissement du SNCEEL, du SYNADIC, de l'UNETP.

Arrête :

Article 1

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres, membres de la commission consultative mixte académique du second degré de l'académie de Normandie, site de Rouen, sont nommés ou désignés ainsi qu'il suit.

I. Représentants de l'administration, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame GAVINI-CHEVET, rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, présidente ;
- Monsieur MACE Alain, Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de Mathématiques ;
- Monsieur BEUVANT Hervé, Inspecteur de l'Education Nationale d'Economie et Gestion ;
- Madame SCHAMME Marie-Pascale, Inspectrice de l'Education Nationale de SBSSA,
- Madame FOURNEAUX Nathalie, Cheffe de la Division de l'Enseignement Privé.

b) Représentants suppléants

- Monsieur FOSELLE François, Secrétaire Général d'Académie Adjoint Directeur des Relations et des Ressources Humaines ;
- Monsieur FAVIER Patrice, Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de Sciences de la Vie et de la Terre ;
- Monsieur SCHMITT Jean-Marie, Inspecteur de l'Education Nationale de STI ;,

- Monsieur BOIVIN Bruno, Inspecteur de l'Education Nationale de STI ;
- Madame DUVAL Armelle, Cheffe du bureau DEP 2.

II. Représentants des maîtres, membres titulaires et suppléants de la commission :

a) Représentants titulaires

- Madame GOUJON Geneviève, Professeure certifiée classe exceptionnelle, Lycée privé Jean Paul II ROUEN ;
- Madame BASILLE Carole, Professeure certifiée hors-classe, Collège privé Sainte Marie – DEVILLE LES ROUEN ;
- Monsieur LEURY Tony, Professeur d'Education Physique et Sportive hors-classe, lycée privé Jean XXIII - YVETOT ;
- Madame LAVIGNE Françoise, Professeure de Lycée Professionnel hors-classe, LP privé Jeanne d'Arc Saint Anselme – BERNAY ;
- Madame SEBAHI Christelle, Professeure de Lycée Professionnel classe normale, SEP privée LPO la Châtaigneraie – LE MESNIL ESNARD.

b) Représentants suppléants

- Madame BLANCHET Carine, professeure certifiée classe normale, LPO privé la Châtaigneraie – LE MESNIL ESNARD ;
- Madame HOTTIN Marie, professeure certifiée hors-classe, lycée et collège privés Jean Paul II – ROUEN ;
- Madame ORIA Madeline, professeure d'éducation physique et sportive classe normale, LP privé Notre Dame - ELBEUF ;
- Madame TANCE-DELABARRE Sabine, Professeure de Lycée Professionnel classe normale, SEP privée LPO les Tourelles – ROUEN ;
- Monsieur GRISEL Guillaume, professeur certifié classe normale, collège privé Saint Ouen – SAINT GERMAIN VILLAGE.

Article 2 :

Les représentants des chefs des établissements d'enseignement privés sous contrat de la commission consultative mixte mentionnée à l'article 1er du présent arrêté sont désignés ainsi qu'il suit.

a) Représentants des chefs d'établissements

- Monsieur TOUTAIN Richard, directeur du LPO privé Providence Sainte Thérèse – ROUEN ;
- Madame HUET Catherine, directrice du LPO privé Saint Vincent de Paul – LE HAVRE ;
- Madame VATTIER Marion, directrice du collège privé la Providence – LE MESNIL ESNARD ;
- Madame LECOMTE Maryline, directrice des collège et lycée privés du Sacré Cœur – ROUEN ;
- Monsieur VAISSIERE Christophe, directeur des lycée et collège privés Jean-Baptiste de la Salle ROUEN.

b) Représentants suppléants

- Monsieur GILLES Eric, directeur du collège privé Saint Hildevert – GOURNAY-EN-BRAY ;
- Monsieur PEZIER Sylvain, Directeur du collège privé Montesquieu Sainte Marie – LE HAVRE ;
- Monsieur SOURICE Bruno, directeur du lycée privé Jean XXIII – YVETOT.

Article 3 :

La commission consultative mixte mentionnée à l'article 1 du présent arrêté est présidée par Madame GAVINI-CHEVET, rectrice de l'académie de Normandie ou un représentant de l'administration.

Article 4

Le mandat des représentants nommés ou désignés aux articles 1 et 2 du présent arrêté est de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Les représentants de l'administration et les représentants des maîtres nommés ou désignés à l'article 1 peuvent être remplacés dans les conditions prévues aux articles R. 914-10-4 et R. 914-10-7 du Code de l'Education.

Les représentants des chefs d'établissement désignés à l'article 2 peuvent être remplacés par décision de Madame la rectrice, dans les conditions prévues à l'article R. 914-10-23 du code de l'éducation pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5

Le Secrétaire Général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

A Rouen, le 19 février 2020

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général d'académie adjoint
Directeur des relations et des ressources humaines

signé

François FOSELLE